

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes-rendus du 29 mai et 11 juin 2018
2. Urbanisme : divers
3. Création d'une salle de classe supplémentaire à l'école élémentaire : attribution des lots 3 et 5
4. Réseau GDS : compte-rendu d'activité 2017
5. FC SAND : convention
6. Révisions des loyers et des charges locatives
7. Personnel communal
8. Divers

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUEMIN

Membres présents : Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Fabienne TUSSING, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Laurent REINHOLD, Gwendoline HURSTEL.

Membres excusés :

**Pierre SCHNEIDER, sans procuration,
Jean-François MAILLOT, sans procuration,
Amandine FAUVET, avec procuration à Bruno KIENNERT,
Luc SCHIMPE, sans procuration.**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation des comptes-rendus du 29 mai et 11 juin 2018.

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme : divers

Jean-Paul BRUGGER fait lecture à l'assemblée des suivis des autorisations d'urbanisme et des D.I.A. depuis le 21/03/2018.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Création d'une salle de classe supplémentaire à l'école élémentaire : attribution des lots 3 et 5

Le Maire informe les conseillers que la commission consultative des marchés publics s'est réunie ce jour.

Vu le rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre,

Le Maître d'œuvre propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés aux entreprises les mieux-disantes comme suit :

- ▶ Lot n° 3 – Zinguerie/Etanchéité à l'entreprise **ERNEST MALAISE SAS (ERSTEIN)** pour un montant de **2 449,00 € H.T., soit 2 938,80 € T.T.C.,**
- ▶ Lot n° 5 – Menuiserie extérieure alu à l'entreprise **SCHWEITZER SAS (BINDERNHEIM)** pour un montant de **24 700,00 € H.T., soit 29 640,00 € T.T.C.,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution des lots 3 et 5 selon la proposition du Maître d'œuvre ;

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2018

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Réseau GDS : compte-rendu d'activité 2017

Le Maire présente et fait circuler le compte-rendu d'activité 2017 de Réseau GDS. Le compte-rendu est tenu à la disposition de ceux qui souhaitent le consulter au secrétariat.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : FC SAND : convention

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le FC Sand ne respectant pas les règles de la convention (utilisation du club house pour stocker du matériel de l'entreprise du Président) , il propose de ne pas reconduire la convention, de leur faire un courrier dans ce sens afin de quitter les locaux d'ici la fin du mois d'août et de fixer un rendez-vous pour discuter des modalités pratiques de mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas reconduire la convention avec le FC SAND et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires suite à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Révisions des loyers et des charges locatives

Logement de Mme DOLCI Marie Hélène :

L'état des charges versées par Mme DOLCI fait apparaître un trop versé de **159,99 €** que le conseil municipal décide lui reverser ainsi que sa caution de **478,15 €** suite à son départ dû à la création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire.

Logement de Mme EIBEL :

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2018 au 30 juin 2019 à **397,49 €** (Indice de Référence des Loyers du 4ème trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), étaient fixées à **66 €** par mois et passent à **70 €** par mois à compter du 1^{er} juillet 2018.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mme EIBEL fait apparaître un manque à gagner de **42,74 €** que le conseil municipal décide de ne pas lui réclamer mais d'inscrire en augmentation des charges à venir.

Logement de Mme ILHAU:

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2018 au 30 juin 2019 à **258,55€** (Indice de Référence des Loyers du 4ème trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **40 €** par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mme IHLAU fait apparaître un trop versé de **136,70 €** que le conseil municipal décide de lui reverser.

Logement de Mme LUTZ et M. THIBAUT :

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2018 au 30 juin 2019 à **251,54 €** (Indice de Référence des Loyers du 4ème trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **45 €** par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mme LUTZ fait apparaître un trop versé de **144,17 €** que le conseil municipal décide de lui reverser.

Logement de Mme EHRHART née REMETTER :

L'état des charges versées fait apparaître un manque à gagner de **86,48€** que le conseil municipal décide d'émettre un titre de ce montant ; suite à son départ du 28/06/2018, il est précisé qu'aucune caution n'a été versée à la commune.

Logement de M et Mme LUTZ Alain :

L'état des charges versées fait apparaître un trop versé de **225,94 €** que le conseil municipal décide de lui reverser ainsi que sa caution de **658,00 €** suite à leur départ du 30/04/2018.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Personnel communal

Paola GOERGER

Le Maire rappelle que la commune emploie depuis 3 ans Mme Paola GOERGER comme agent d'entretien et aide ATSEM à l'école maternelle. Le contrat aidé, CAE arrive à échéance le 31/08/2018 , et M. le Maire propose de pérenniser le poste en créant un poste définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, à raison de 35h par semaine à compter du 1er septembre 2018, pour les fonctions d'aide école maternelle et agent d'entretien.

Adopté à l'unanimité

Laetitia LLAMAS - pérennisation

Le Maire rappelle que la commune emploie depuis 3 ans Mme Laetitia LLAMAS comme agent administratif à la mairie. Le contrat arrive à échéance le 09/12/2018, et M. le Maire propose de pérenniser le poste en créant un poste définitif .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet, à raison de 35 h par semaine à compter du 10 décembre 2018 pour les fonctions d'agent administratif.

Adopté à l'unanimité

Marie-Claude BIARD - pérennisation

Le Maire rappelle que la commune emploie depuis 2 ans Mme Marie-Claude BIARD comme agent technique à la mairie. Le contrat aidé CUI arrive à échéance le 31/08/2018, et M. le Maire propose de pérenniser le poste en créant un poste définitif .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20 h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2018 pour les fonctions d'agent entretien.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N°8.

Objet : Divers

Sortie franco allemande 2018

Fabienne TUSSING évoque la sortie du 24 juin 2018 avec nos homologues Sand Allemagne, qui s'est très bien déroulée, tout le monde était content et remercie Jean-Paul BURGGER pour sa participation à l'organisation. Les allemands ayant pris en charge la prestation du bus pour 650 €, elle propose au Conseil de participer de moitié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de la prise en charge de moitié de la prestation pour le bus soit 325 €.

Adopté à l'unanimité

Demande de Mme Barbara LUTZ de Danses moderne'jazz

Mme Barbara Lutz, de l'association Génération « Bouges » Sports pour tous de Sundhouse, demande de renouveler pour la saisons 2018/2019 ses cours de danses modern'jazz le vendredi soir au CPI de 18h30 à 19h30 pour les 12-15ans, de 19h30 à 20h30 pour les 15-23 ans, et de bénéficier encore une fois gratuitement de la salle.

La commission culturelle propose au Conseil de reconduire la location dans les mêmes jours et horaires que les saisons précédentes, avec une participation de 500€ par an (pour les charges, eau , chauffage, électricité...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de reconduire la location telle que proposée ci-dessus et **autorise** le Maire à faire et signer la convention.

Adopté à l'unanimité

Autres points divers

- AMF : engagement des femmes élues,
- Salle Multifonctions : point,
- APP de Sand : nouveau bureau depuis le 17/06/2018,
- Kermesses des écoles le 30/06/2018,
- Concert de Renaud SCHMITT à l'église de Sand 20h et possibilité de visiter le même jour de 18h à 20h la chapelle Saints Pierre et Paul,
- Maisons fleuries, passage du jury le 20/07/2018,
- APP de Sand, journée pêche des écoles avec l'APE le 16/09/2018,
- APP de Sand , soirée harengs le 20/10/2018,
- Prochain conseil municipal le 11/09/2018 à 20h.

Le conseil municipal est clos à 21h30.

